



Association de Hockey Balle du Centre-du-Québec

Politique de remboursement pour les inscriptions individuelles

1. Objet

Cette politique de remboursement a pour objectif de clarifier les modalités et les conditions sous lesquelles les frais d'inscription, ainsi que d'autres frais associés aux activités organisées par l'Association de hockey balle du Centre-du-Québec, peuvent être remboursés.

2. Conditions générales

a. Activités concernées

La présente politique s'applique à toutes les ligues, tournois, cliniques de formation, camps d'entraînement, et autres événements organisés par l'Association de hockey balle du Centre-du-Québec qui sont des inscriptions individuelles.

b. Types de frais couverts

Les frais éligibles au remboursement comprennent :

- **Frais d'inscription** : Montant payé pour participer à une activité spécifique.
- **Frais d'adhésion** : Si applicable, pour les nouveaux membres de l'association.
- **Frais d'équipement** : Si l'équipement est fourni par l'Association et facturé séparément.
- **Frais supplémentaires** : Toute autre somme payée directement à l'Association pour des services supplémentaires (ex. : location de terrain pour entraînement, services de coaching, etc.).

3. Conditions de remboursement

a. Annulation par HBCQ

L'Association de hockey balle du Centre-du-Québec se réserve le droit d'annuler une activité pour des raisons telles que :

- **Insuffisance de participants** : Lorsque le nombre minimum requis pour l'organisation de l'activité n'est pas atteint.
- **Conditions météorologiques** : Si la sécurité des participants est compromise.

- **Problèmes logistiques** : Défauts dans la réservation des terrains, indisponibilité de l'encadrement, etc.

Dans ces cas, un remboursement complet de tous les frais payés sera effectué sans pénalité.

b. Annulation par le participant

Les participants peuvent annuler leur inscription pour une activité et demander un remboursement en respectant les conditions suivantes :

- **Plus de 30 jours avant le début de l'activité** :
 - **Remboursement** : 100 % des frais d'inscription.
 - **Détails** : Le remboursement inclut tous les frais payés, sauf les frais d'adhésion si applicable (non remboursables).
- **Entre 15 et 30 jours avant le début de l'activité** :
 - **Remboursement** : 50 % des frais d'inscription.
 - **Détails** : Le remboursement exclut les frais d'adhésion et les frais non récupérables par l'association (ex. : dépôt pour réservation de terrain).
- **Moins de 15 jours avant le début de l'activité** :
 - **Remboursement** : Aucun remboursement, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.
 - **Détails** : Les circonstances exceptionnelles comprennent :
 - **Maladie grave ou blessure** : Nécessitant un arrêt complet de l'activité physique, avec présentation d'un certificat médical.
 - **Décès dans la famille immédiate** : Nécessitant une documentation appropriée.

c. Cas de force majeure

En cas d'annulation d'une activité due à un événement de force majeure (catastrophes naturelles, pandémies, etc.), l'Association décidera, à sa discrétion, des modalités de remboursement ou de report. Les participants seront informés dès que possible des options disponibles.

4. Procédure de demande de remboursement

Pour soumettre une demande de remboursement, le participant doit suivre les étapes suivantes :

1. **Envoyer une demande par écrit** :
 - **Adresse courriel** : operations@hbcq.org

- **Objet** : Spécifier qu'il s'agit d'une demande de remboursement et marquer le nom de l'activité
- **Contenu** :
 - Nom complet du participant
 - Activité concernée (nom et la date)
 - Date de l'inscription
 - Motif de l'annulation
 - Coordonnées pour le remboursement

2. Délai de traitement :

- Les demandes de remboursement seront traitées sous 10 jours ouvrables après réception de la demande complète.

3. Mode de remboursement :

- Les remboursements seront effectués par le même mode de paiement que celui utilisé lors de l'inscription (carte de crédit, virement bancaire, etc.).
- Si le remboursement par le mode original n'est pas possible (ex. : carte expirée), un autre mode de remboursement sera proposé.

5. Exceptions et limitations

- **Non-transférabilité** : Les frais d'inscription ne sont pas transférables à une autre personne ou à une autre session d'activité sans autorisation préalable de l'Association.
- **Frais administratifs** : Dans certains cas, des frais administratifs peuvent être déduits du montant remboursé. Ces frais seront clairement indiqués lors de l'inscription.

6. Contact et assistance

Pour toute question relative à cette politique de remboursement, veuillez contacter l'Association de hockey balle du Centre-du-Québec par :

- **Courriel** : operations@hbcq.org
- **Téléphone** : 819-960-1441